



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. BALZANO, M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHİ, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/70

Travaux de réparation suite aux dégâts causés par les tempêtes en date du 13 janvier 2017 et du 6 mars 2017

Travaux d'Eclairage Public Stade du STILETTO.

Travaux d'EP et reconstruction des clôtures des terrains du Tennis du CASONE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les tempêtes du 13 janvier 2017 du 6 mars 2017 ont causés de nombreux dégâts sur la commune d'Ajaccio.

Le Stade du Stiletto ainsi que le tennis du Casone ont subi des dommages qui nécessitent des réparations afin de maintenir la sécurité des usagers.

1) Concernant la Stade du Stiletto, il a été constaté qu'un mât d'éclairage est tombé sur le terrain. Il présentait des signes de faiblesse à sa base, noyée dans un enrobé. Par mesure de précaution, les trois mâts restants ont été déposés.

Le terrain de football du Stade du Stiletto est très fortement utilisé par de nombreuses associations et par le public scolaire des écoles voisines. Plusieurs centaines de sportifs très souvent issus des quartiers prioritaires de la ville fréquentent ce lieu.

Ce terrain permet l'organisation de manifestations et compétitions de la FFF. Il est susceptible d'accueillir des rencontres de championnat de niveau DH. Pour cela, son éclairage doit être classé en niveau E4.

Les travaux nécessaires s'élèvent à 140 000 HT. Ils comprennent :

- La fourniture et la pose de 4 mâts conformément au règlement de la FFF,
- La fourniture et la pose de projecteurs LED permettant d'obtenir un éclairage horizontal de 250 lux à l'allumage et 200 lux à maintenir,
- Les câblages et armoires nécessaires à l'installation.

Afin de réaliser ces travaux, la Maitrise d'Ouvrage sera assurée par la Ville.

Le coût de l'opération est estimé à 140 000 €HT soit 154 000 €TTC.

Le Financement envisagé s'articulera selon la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 80 %,
Ville d'Ajaccio : 20 %.

Enfin, le calendrier concernant la mise en œuvre de l'opération et la réalisation des travaux se déroulera de la façon suivante :

Etudes : Mars-avril 2017,
Consultation travaux : Mai 2017,
Notification du marché : Juin 2017,
Travaux : Juillet-août 2017.

2) concernant le tennis du Casone, il a été constaté une détérioration des clôtures et de l'Eclairage. Afin de maintenir la sécurité des usagers, il convient d'engager des réparations:

Les travaux nécessaires s'élèvent à 60 000 HT. Ils comprennent :

- La fourniture et la pose de 2 mâts,

- La fourniture et la pose de projecteurs LED permettant d'obtenir un éclairage conforme au règlement de la FFT,
- Les câblages et armoires nécessaires à l'installation.
- La reconstruction des clôtures périphériques des cours de tennis.

L'assiette foncière est propriété de la Commune.

Afin de réaliser ces travaux, la Maitrise d'Ouvrage sera assurée par la Ville.

Le coût de l'opération est estimé à 60 000 €HT soit 66 000 €TTC.

Le Financement envisagé s'articulera selon la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 80 %,
Ville d'Ajaccio : 20 %.

Enfin, le calendrier concernant la mise en œuvre de l'opération et la réalisation des travaux se déroulera de la façon suivante :

Préparation des bons de commande : Avril 2017,
Travaux : Mai-Juin 2017.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER Les travaux d'Eclairage Public du Stade du STILETTO et les travaux du Tennis du Casone, le plan de financement proposé selon la répartition suivante :
Conseil Départemental de la Corse du Sud : 80 %,
Ville d'Ajaccio : 20 %.

D'AUTORISER Monsieur le Maire : à signer tous les documents se rapportant à l'opération, à solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Conseil départemental de la Corse du Sud) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Christian BALZANO, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 avril 2017,
Considérant, alors, que les travaux d'aménagement sont nécessaires ;
Considérant, que ce terrain de football est très fortement utilisé par de nombreuses associations et par le public scolaire des écoles voisines ;
Considérant que la sécurité publique l'exige ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Les travaux d'Eclairage Public du Stade du STILETTO et les travaux du Tennis du Casone.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 80 %,

Ville d'Ajaccio : 20 %.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A signer tous les documents se rapportant à l'opération.

A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Conseil départemental de la Corse du Sud) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017_70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

